

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le marché de potiers de Saint Jean Pied de Port est ouvert aux céramistes professionnels. Il accueille 30 exposants français ou étrangers travaillant dans de petits ateliers. Le prix de l'emplacement est de **100 €**. Aucun revendeur ne sera admis. Pour déposer sa candidature, il faut envoyer un dossier complet avant le 31 janvier de l'année du marché. Les dossiers communs à deux céramistes sont acceptés sous condition de travailler dans le même atelier. Il leur sera attribué un seul stand.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPREND :

- La **fiche de candidature** à remplir en ligne
- **4 photos numériques** de bonne qualité (**3 de votre production** et **1 de votre stand**). Les photos serviront ensuite pour la communication en ligne, communiquez-nous les ayants droit si besoin.
- **Les justificatifs de votre statut professionnel** Seuls seront admis les candidats qui fourniront un justificatif à jour au moment de l'envoi du dossier .
 - **Artisans** : Extrait d'inscription au répertoire des métiers (RNE data inpi) de moins de 3 mois.
 - **Maison des Artistes** : Dernière attestation d'affiliation ou d'assujettissement comportant vos noms, prénoms et numéro d'ordre.
 - **Profession libérale** : Extrait data inpi et récapitulatif de la dernière année de cotisation à l'URSSAF ou récépissé URSSAF du dernier trimestre.
 - **Auto-entrepreneur** : Extrait d'inscription au répertoire des métiers (RNE data inpi) de moins de 3 mois
 - **Autre statut** : SARL, SCOP, couveuse, pépinière d'entreprises etc ...joindre les justificatifs disponibles ; les dossiers seront étudiés au cas par cas.
- **Les candidats installés à l'étranger** : Fournir l'attestation en vigueur dans le pays.
- **Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle** valide au jour de l'envoi de votre dossier.

PRODUCTIONS ADMISES

Seules les pièces réalisées par le candidat seront acceptées. Elles doivent correspondre au dossier de candidature. Si le cas contraire est constaté pendant le marché, le candidat perdra le droit de participation pour l'année suivante.

SÉLECTION

Le comité de sélection est composé de céramistes professionnels. La sélection a lieu au mois de février. Les dossiers incomplets seront exclus. La sélection se fait de manière anonyme.

Les résultats de la sélection seront communiqués fin février, début mars. En cas de sélection, le bulletin d'inscription et le règlement intérieur du marché vous seront envoyés. Les frais de participation de **100€** seront demandés à ce moment-là. L'emplacement pour un stand sera attribué aux candidats retenus. Un renouvellement des exposants est mis en place pour permettre au marché de rester attractif. C'est dans ce cadre là que les candidats retenus peuvent exposer 2 années consécutives. Ils devront ensuite laisser la place pendant deux éditions avant de pouvoir candidater de nouveau.

STAND

Le terme de stand désigne un emplacement au sol mesurant 5 m linéaire de façade et de 2m à 2,50 m de profondeur. Certains stands peuvent avoir un angle (nous préciser si vous êtes dans l'incapacité d'aménager un stand d'angle). Le marché aura lieu dans une halle couverte, la moitié fermée par des baies vitrées et l'autre non, donc les parasols et les barnums sont inutiles, mais de l'éclairage peut être nécessaire.

DÉSISTEMENTS

En cas d'absence sur le marché ou d'annulation de participation après le 2 avril (1 mois avant le marché), aucun remboursement de frais de participation ne pourra être demandé (sauf cas de force majeure).

**Le dossier est à remplir en ligne
avant le 31 janvier 2026**

**Une confirmation de réception du dossier de candidature vous sera
communiquée.**